

L'ÉREA accueille

Des élèves à partir de la 4^{ème} S.E.G.P.A. jusqu'à la fin de la formation diplômante de niveau V, avec une formation validée par un C.A.P. ou un C.A.P. Agricole.

Une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (U.L.I.S.) de type « lycée professionnel » qui accueille des adolescents en situation de handicap, intégrés dans les formations professionnelles en fonction de leur projet.

Une unité pédagogique UPE2A pour un enseignement adapté aux élèves allophones arrivants.

VOS CONTACTS :

DIRECTEUR / Mr A. MICHEL

GESTIONNAIRE / Mme. F. GIRIBALDI

DIRECTRICE DÉLÉGUÉE AUX FPT / Mme C. LADOUÈS

CONSEILLÈRE PRINCIPALE D'ÉDUCATION / Mme. S. MATHIEU

UN CONTEXTE FAVORABLE

Des locaux entièrement rénovés et accueillants. Un équipement et un accès à toutes les nouvelles technologies. Un large éventail de formations professionnelles de type C.A.P. La proximité de Périgueux et de ses infrastructures.

LES PARTICULARITÉS DE L'ÉREA

- Des classes à effectifs réduits, 16 en classe et 8 en ateliers.
- Des groupes de soutien, des études dirigées, des modules d'aide spécifique et de nombreux projets.

Un internat éducatif

- De l'aide aux devoirs réalisée par les professeurs des écoles.
- Des activités variées comme l'équitation, la cuisine, l'informatique, le dessin, les échecs, le ciné club, le VTT, les percussions, la spéléologie, la pêche, l'escalade, l'haltérophilie et des sorties culturelles.

Un pôle médico-social

- Une infirmière à temps plein.
- Une assistante sociale un jour par semaine.
- Une psychologue un jour par semaine.



Nouvelle-Aquitaine

ÉREA



JOËL JEANNOT

15, rue des Glycines

24750 Trélissac

Tel. 05 53 54 41 20

ddfpt.0240112s@ac-bordeaux.fr

erea-joel-jeannot.fr

Instagram / [erea-joel-jeannot.trelissac](#)

VERSEMENT DU SOLDE
DE 13% AVANT LE
15 mai



TAXE D'APPRENTISSAGE 2022





**IMPORTANCE
de la TAXE
D'APPRENTISSAGE
pour notre
Établissement ?**

CAP Agricole
JARDINIER PAYSAGISTE
MÉTIER DE L'AGRICULTURE -
HORTICULTURE
CAP
MÉTALLIER
MENUISIER FABRICANT
AGENT DE PROPRIÉTÉ ET D'HYGIÈNE
FLEURISTE

Avec la **TAXE D'APPRENTISSAGE**
nous finançons du matériel dédié aux formations.

- 2019** ➤ Une remorque pour les CAP agricoles.
➤ Du matériel professionnel pour les CAP Agent de Propreté et d'Hygiène.
➤ Le matériel nécessaire à l'automatisation d'un lombricomposteur de déchets alimentaires produisant le compost de la section horticole.
- 2021** ➤ Une licence pour logiciel de dessin pour les sections métallier et menuisiers et matériel informatique.

nous réalisons des améliorations
et des transformations

- 2020** ➤ Adapter électriquement l'arrosage automatique d'une de nos serres pédagogiques...
➤ Relooker et de développer nos moyens de communication
- 2021** ➤ Changer la paroi d'une des serres.



**VERSEMENT DES 13%
appelés SOLDE DE LA
TAXE D'APPRENTISSAGE à
l'établissement ou
aux établissements de
votre choix.**

LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

- Notre établissement relève des dispositions de l'article L 6241-5 du code du travail et fait partie de la liste au niveau régional, publiée par le biais d'un arrêté préfectoral et peut recevoir le solde de la taxe d'apprentissage.

**Versement avant le
15 mai 2022**

COMMENT VERSER ?

- **Effectuer directement votre versement auprès de notre établissement - EREA Joël Jeannot.**
Coordonnées bancaires, voir RIB ci-dessous.
Un reçu vous sera adressé en retour.

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation			
10071	24000	00001000363	19	TPPERIGUEUX			
Identifiant international de compte bancaire - IBAN							
IBAN (International Bank Account Number)							
					BIC (Bank Identifier Code)		
FR76	1007	1240	0000	0010	0036	319	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

ETABL.REGION.ENSEIGNEMENT ADAPTEJOEL JEANNOT

- **Ou faites nous bénéficier de matériel que vous n'utilisez plus.**

**MERCI POUR
NOS ÉLÈVES.**